

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-MALO

A R R E T E

portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

LA PREFETE DE LA REGION BRETAGNE
PREFETE D'ILLE-ET-VILAINE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement, notamment son livre II, titre Ier, articles L.212.1 et suivants ;

Vu le décret n° 92.1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2003 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne ;

Vu l'avis du Président de l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine ;

Vu les propositions du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine ;

Vu les propositions des différents organismes et groupements consultés ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Saint-Malo.

ARRETE

Article 1 : La composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne, instituée par mon arrêté du 26 septembre 2003, est fixée ainsi qu'il suit :

I - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX.

Représentants du Conseil régional de Bretagne :

Titulaire :

Mme Isabelle THOMAS

Suppléante :

Mme Marie-Christine LE HERISSE

Représentants du Conseil général :

Titulaires :

M. Maurice JANNIN, conseiller général du canton de Cancale

M. Jean-Francis RICHEUX, conseiller général du canton de Chateaufort

Suppléants :

M. Christian COUET, conseiller général du canton de Pleine Fougères
M. Charles THEPAUT, conseiller général du canton de Dinard

Représentants des maires et des établissements publics intercommunaux :

Titulaires :

M. Joseph GARDAN, maire de Baguer Morvan
M. Jean-Luc BOURGEOUX, maire de Cherrueix
Mme Joëlle TRUFFLET, maire d'Epiniac
M. Daniel GASLAIN, maire de La Fresnais
M. Frédéric DERRIEN, maire d'Hirel
M. Léon MORDRELLE, maire de Roz Landrieux
M. Louis LEPORT, maire de Saint Marcan
M. Roger CHAPON, maire de Miniac Morvan
M. Maurice FANTOU, maire de St Broladre
M. Auguste BACHELOT, maire de Guinoux
M. Pierre FONTAINE, maire de St Méloir des Ondes
M. Gérard SALARDAINE, maire du Vivier sur Mer et président de la communauté de communes du Pays de Dol et de la baie du Mt St Michel
M. Jean-Luc LECOULANT, adjoint au maire de St Père Marc en Poulet
Mme Maryvonne FAUVEL, adjointe au maire de St Pierre de Plesguen

Saint-Malo agglomération :

M. Roger DUFRESNE, vice-président

Syndicat intercommunal des eaux de Landal :

M. Michel COFFRE, président

Syndicat du bassin de Guyoult :

M. Charles BOURDAIS, maire du Mont Dol et président du syndicat

M. Alain COBAC, vice-président

Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la baie du Mt St Michel :

M. Auguste BENOIST, vice-président

Communauté de communes Pays de la Bretagne romantique :

M. André LEFEUVRE, président

Communauté de communes de la Baie du Mont-St Michel, porte de Bretagne, canton de Pleine-Fougères.

Mme Marie-Christine Lefrançois, vice-présidente.

Suppléants :

M. Léon COUVERT, maire de Baguer Pican
M. Jean ORY, maire de Broualan
M. Bernard VERDON, maire de Lanhélin
M. François LE NAYE, maire de La Boussac
M. Michel GALLE, adjoint au maire de Plerguer
M. Michel GLE, adjoint au maire de Tressé
M. Alain TROMPETTE, maire de Roz sur Couesnon
M. Louis LENOVEL, adjoint au maire de Cancale
Mme Pascale FOUGERE, conseillère municipale de Miniac -Morvan
M. Thierry BONTE, adjoint au maire de la Gouesnière
M. Jacques DANIEL, maire de St Benoit des Ondes
M. Louis COLLET, conseiller municipal de Tressé
M. Arnaud BARBE, conseiller municipal du Vivier sur Mer
M. Rémy FONTAINE, adjoint au maire du Mont Dol
M. Bernard IMBERT, maire du Tronchet
M. Pierre DURAND, adjoint au maire de Chateauneuf d'Ille et Vilaine

M Abel ERONDEL, adjoint au maire de Lourmais
M Michel CHALMEL, conseiller municipal de Bonnemain
M Joël SAULNIER, maire de TREMEHEUC
M Joseph ALIX, maire de Lillemer
Syndicat du Bassin du Guyoult :
M. Laurent DIORE, vice-président, adjoint au maire de Baguer Pican

II - COLLEGE DES USAGERS, RIVERAINS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES et ASSOCIATIONS CONCERNEES

Représentants de la Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine :

Titulaires :

M. Jean-Luc MOULIN – demeurant à Ecosse – 35400 Saint Malo
M. Jean-Baptiste MAINSARD, demeurant 8 grande rue – 35120 Roz Landrieux

Suppléants :

M. Guy MACE – demeurant La Bégaudière – 35120 Mont Dol
M. Thierry BOURGEAU – demeurant La Grivais – 35120 Epiniac.

Représentants de la Chambre de commerce et d'industrie du Pays de St Malo :

Titulaires :

M. Raymond COLLET, CCI – 4 avenue Louis Martin – BP 185 – 35409 ST MALO
CEDEX

Suppléant :

M. Joël MARTINEAU, chef de service à la CCI – 4 avenue Louis Martin – BP 185
- 35409 SAINT MALO CEDEX

Représentants la Fédération d'Ille et Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Titulaire :

M. Christian TRICOT, président de la Fédération des AAPPMA d'Ille et Vilaine, (associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique) 9 rue Louis Kérautret Botmel – CS 26713 – 35067 RENNES CEDEX

Suppléant :

M. Bernard CAILLÉ, vice-président de la Fédération des AAPPMA d'Ille et Vilaine, 9 rue Louis Kérautret Botmel – CS 26713 – 35067 RENNES CEDEX

Représentants la Fédération départementale des chasseurs d'Ille et Vilaine :

Titulaire :

M. MARIE Raymond, 15 impasse de la Ville-Menée – 35400 SAINT MALO

Suppléant :

M. Yves DESMIDT, directeur de la fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine – Beaugard –b 35630 HEDE

Représentants l'association syndicale des propriétaires des digues et marais de Dol de Bretagne :

Titulaire :

M. Pierre LEMONNIER, président de l'association – subdivision de l'équipement – 7 rue des Tanneries - BP 38 – 35120 DOL DE BRETAGNE

Suppléant :

M. Auguste BOURDAIS, subdivision de l'équipement – 7 rue des Tanneries – BP 38 – 35120 DOL DE BRETAGNE

Représentants la section régionale de la conchyliculture de la Bretagne nord :

Titulaires :

M.Charles BEAULIEU , président du syndicat mytilicole de la Baie du Mont Saint Michel, le port Est, BP 7-35960 le Vivier sur Mer

M Joseph PICHOT-LOUVET, président du syndicat ostréicole de la baie du Mont Saint Michel et de Cancale-l'Aurore-35260 Cancale.

Suppléants :

M. Goulven BREST, président de la section régionale de la conchyliculture de la Bretagne nord – 2 rue du Parc au Duc – BP 67118 – 29671 MORLAIX CEDEX

M. Marcel LE MOAL, vice-président de la section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord-CMCC- le Vauhariot-35260 Cancale.

(toute correspondance est à adresser aux titulaires et aux suppléants ainsi qu'à la section)

Représentants le syndicat intercommunal des eaux de Beaufort :

Titulaire :

M. Michel ESNEU, président du syndicat et sénateur maire de Dol - 19 bd de la République – BP 38 – 35401 SAINT MALO CEDEX

Suppléant :

M. Francis GOGER vice-président du syndicat et maire de St JOUAN des GUERETS

Représentants Bretagne vivante – SEPNB :

Titulaire :

M. Guy BOUVIER, 30 rue Jean XXIII – 35400 SAINT MALO

Suppléant :

M. Lionel HOULIER, 8 rue des Verdières – 35114 ST BENOIT DES ONDES

Représentants l'association Eaux et Rivières de Bretagne :

Titulaire :

M. Marcellin DANIEL, 15 rue des Alleux – 35120 HIREL

Suppléant :

M. Michel HOUDUS, La Claie – 35120 LA BOUSSAC

Représentants le Comité départemental du tourisme de Haute Bretagne – Ille et Vilaine

Titulaire :

M. Yvonnick de la CHESNAIS, administrateur du CDD, castel camping des ormes 35120 Epiniac

Suppléant :

Mme Marie Thérèse SAUVEE conseillère générale du canton de Combourg 12 place Albert Parent 35270 Combourg

III - COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le Préfet coordonnateur de Bassin ou son représentant chargé de l'environnement (DIREN Centre)

Le Préfet de région ou son représentant chargé de l'environnement (DIREN Bretagne) – Le magister – 6 cours Raphaël Binet - - 35065 RENNES CEDEX

Le Préfet d'Ille et Vilaine ou son représentant chargé du pôle de compétence de l'eau d'Ille et Vilaine

Le Sous-Préfet de Saint MALO

Le Directeur de l'agence Loire-Bretagne ou son représentant – 1 rue Eugène Varlin – BP 40521 – 44105 NANTES CEDEX 4

Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant – cité de l'agriculture – 15 avenue Cucillé – RENNES

Le Directeur départemental des services vétérinaires-24 rue de Coetlogon - BP3165- 35031 RENNES CEDEX

Le Directeur départemental de l'équipement ou son représentant - 3 avenue Cucillé – RENNES

Le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ou son représentant – 13 avenue Cucillé – RENNES

Le Directeur départemental des affaires maritimes ou son représentant – 27 quai Duguay Trouin – BP 70 – 35406 SAINT MALO CEDEX

Le Directeur d'IFREMER St Malo – 2 bis rue Grout de St Georges – BP 46 – 35402 ST MALO CEDEX

Le Directeur de la délégation régionale du conseil supérieur de la Pêche ou son représentant

Article 2 : La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau est de six années.

Chaque membre titulaire dispose d'un suppléant .Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leurs fonctions ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir.

Article 3 :Le président de la commission locale de l'eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Article 4 : le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et le Sous-Préfet de Saint-Malo sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,

A Rennes, le 27 octobre 2004

Bernadette MALGORN